

(2)
(1)

[N° 4 — IX]

IX.

BUDGET

DU

MINISTÈRE DES CHEMINS DE FER, POSTES ET TÉLÉGRAPHES

POUR L'EXERCICE 1902.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Le projet de Budget du Ministère des Chemins de fer, Postes et Télégraphes pour l'exercice 1902 s'élève à	fr. 160,327,494 »
Les crédits alloués par le Budget de 1901 montent à	164,560,412 »
	<hr/>
DIMINUTION.	fr. 4,232,918 »

La comparaison entre les deux exercices s'établit de la manière suivante :

A. — Dépenses ordinaires :

Exercice 1902	fr. 160,262,494 »
— 1901	164,260,412 »
	<hr/>
DIMINUTION.	fr. 3,997,918 »

B. — Dépenses exceptionnelles :

Exercice 1902	fr. 65,000 »
— 1901	300,000 »
	<hr/>
DIMINUTION.	fr. 235,000 »
Soit en moins	fr. 4,232,918 »

Cette diminution se justifie comme il suit :

PREMIÈRE SECTION. — DÉPENSES ORDINAIRES.CHAPITRE I^{er}.

ADMINISTRATION CENTRALE.

ART. 2. — Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés.

Crédit demandé pour 1902	fr. 135,100 »
— alloué pour 1901	145,600 »
	<hr/>
AUGMENTATION.	fr. 19,500 »

correspondant à des charges transférées de l'article 7 à concurrence de fr. 7,500 »
et de l'article 18 pour le surplus. 12,000 »

TOTAL ÉGAL.	fr. 19,500 »
---------------------	--------------

NOTE PRÉLIMINAIRE.

CHAPITRE II.

CHEMINS DE FER.

SECTION 1^{re}. — Services communs.

ART. 7. — *Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés.*

Crédit demandé pour 1902	fr.	600,600	»
— alloué pour 1901		606,674	»
		<hr/>	
DIMINUTION.	fr.	6,074	»

Les charges de l'article 7 sont allégées d'une dépense rattachée à l'article 2 et s'élevant à fr. 7,500 »

Par contre, les dépenses qu'il doit supporter sont augmentées d'une somme de 1,426 »
du chef, notamment, des relèvements de traitement qu'il a été jugé équitable d'accorder aux agents repris de lignes concédées.

DIFFÉRENCE ÉGALE.	fr.	6,074	»
---------------------------	-----	-------	---

ART. 8. — *Salaires des agrées et des ouvriers.*

Crédit demandé pour 1902	fr.	149,944	»
— alloué pour 1901		150,724	»
		<hr/>	
DIMINUTION.	fr.	780	»

résultant d'une suppression d'emploi.

ART. 11. — *Subside à la Caisse de retraite et de secours des ouvriers de l'Administration.*

Crédit demandé pour 1902	fr.	211,840	»
— alloué pour 1901		208,000	»
		<hr/>	
AUGMENTATION.	fr.	3,840	»

proportionnelle à l'accroissement de l'effectif des ouvriers.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

SECTION 2. — Voies et travaux.

ART. 14. — *Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés.*

Crédit demandé pour 1902	fr.	2,499,200	»
— alloué pour 1901.		2,450,022	»
		<hr/>	
AUGMENTATION.	fr.	49,178	»

résultant de modifications de cadres reconnues indispensables dans l'intérêt du service et d'augmentations de traitement accordées au personnel repris de lignes concédées.

ART. 15. — *Salaires des agréés et des agents de surveillance et de police de la route.*

Crédit demandé pour 1902	fr.	7,575,870	»
— alloué pour 1901		7,531,681	»
		<hr/>	
AUGMENTATION.	fr.	44,189	»

L'article 15 sera allégé, à partir de 1902, de deux charges, l'une de 23,000 francs, l'autre de 1,070 francs, qui incomberont désormais respectivement aux articles 17 et 19.

Réduction fr. 26,070 »

Par contre, l'article assumera une dépense de fr. 6,676 »

transférée de l'article 24, et des dépenses nouvelles à concurrence de 63,583 »

qui ont dû être engagées pour faire face à l'insuffisance du personnel sur certaines lignes.

TOTAL. fr. 70,259 »

DIFFÉRENCE ÉGALE. fr. 44,189 »

ART. 16. — *Billes, rails et accessoires, matériel fixe tenant à la voie.* (Est autorisée sur l'article 16 l'imputation du prix des fournitures de rails à effectuer pendant l'année en vertu des marchés adjugés le 28 décembre 1898.)

Crédit demandé pour 1902	fr.	6,360,769	»
— alloué pour 1901		6,951,911	»
		<hr/>	

DIMINUTION. fr. 591,142 »

due à la baisse des prix des fers et autres matériaux.

Il y a lieu de maintenir au Budget de 1902 l'autorisation figurant au libellé du présent article, les marchés auxquels elle se rapporte ayant été contractés pour une période de cinq ans.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 17. — *Outils, ustensiles et objets divers; loyers de locaux; travaux d'entretien, d'amélioration, de renouvellement des voies, bâtiments, ouvrages d'art et dépendances du railway* (Y compris 1,000,000 de francs pouvant être affectés à des dépenses de reconstruction prévues au Budget extraordinaire, ainsi qu'une charge temporaire de 45,000 francs.)

Crédit demandé pour 1902.	fr.	41,569,820	»
— alloué pour 1901.		10,847,351	»
		<hr/>	
AUGMENTATION.	fr.	722,469	»

comprenant un transfert de 25,000 francs de l'article 15 et une somme de 45,000 francs pour la restauration du bâtiment des bureaux des chefs de service à Arlon, qui a été incendié.

Le surplus est demandé pour mettre l'allocation en rapport avec les besoins qui se sont accrus par suite de l'extension du railway et de l'augmentation du nombre des bâtiments et dépendances, ouvrages d'art, etc.

SECTION. 3. — Traction et matériel.

ART. 18. — *Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés.*

Crédit demandé pour 1902	fr.	2,423,929	»
— alloué pour 1901		2,409,678	»
		<hr/>	
AUGMENTATION.	fr.	14,251	»

Les charges de l'article 18 seront allégées en 1902 de deux dépenses, l'une de 12,000 francs, l'autre de 2,100 francs, qui seront rattachées respectivement aux articles 2 et 19.

Réduction fr. 14,100 »

Par contre, l'article 18 devra supporter une charge de fr. 4,200 »
transférée de l'article 22, et des dépenses nouvelles, déjà engagées, s'élevant à 24,151 »
du chef d'extension de cadre et d'augmentations de traitement accordées à des agents transférés à l'État à l'occasion de la reprise des lignes concédées.

TOTAL. fr. 28,351 »

DIFFÉRENCE ÉGALE. fr. 14,251 »

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 19. — *Salaires des agrées et des ouvriers.*

Crédit demandé pour 1902.	fr.	22,086,370	»
— alloué pour 1901.		21,077,763	»
		<hr/>	
AUGMENTATION.	fr.	1,008,607	»

L'article 19 supportera à partir de 1902 les charges suivantes dont d'autres articles du Budget seront dégrévés :

Article 15.	fr.	1,070	»
— 18.		2,100	»
— 22.		732	»
		<hr/>	
TOTAL.	fr.	3,902	»

L'augmentation réelle n'est donc que de fr. 1,004,705 »

Elle résulte des causes suivantes :

a) Renforcement du personnel des machinistes, des chauffeurs et des serre-freins par suite de la création de nouveaux trains sur les lignes qui étaient insuffisamment desservies;

b) Augmentation du nombre des agents chargés de la visite et de l'entretien courant du matériel de traction et de transport, dont l'effectif s'est considérablement accru, notamment par suite de la reprise de lignes concédées. Amélioration de la position des ouvriers passés au service de l'État.

ART. 20. — *Primes d'économie et de régularité.*

Crédit demandé pour 1902	fr.	1,056,733	»
— alloué pour 1901		985,536	»
		<hr/>	
AUGMENTATION.	fr.	71,197	»

résultant de l'accroissement du nombre des trains sur certaines lignes qui n'étaient pas suffisamment desservies dans le passé, et de la dépense afférente aux indemnités allouées, en compensation de la perte de primes, à des agents repris de lignes concédées.

ART. 21. — *Combustible et autres objets de consommation pour la traction des convois.*

Crédit demandé pour 1902.	fr.	16,560,000	»
— alloué pour 1901		22,963,841	»
		<hr/>	
DIMINUTION.	fr.	6,603,841	»

motivée par la baisse qui s'est produite dans les prix des charbons et autres objets de consommation.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 22. — *Entretien, réparation et renouvellement du matériel.*

Crédit demandé pour 1902.	fr.	23,539,512 »
— alloué pour 1901.		23,717,307 »

DIMINUTION.	fr.	177,795 »
---------------------	-----	-----------

La baisse du prix des charbons et des pièces de rechange amènera en 1902 une diminution de dépenses de fr. 494,000 »

D'autre part, deux transferts de crédits sont opérés, savoir :

A l'article 18.	4,200 »
A l'article 19.	732 »

TOTAL. . fr.	498,932 »
--------------	-----------

Par contre, des renforts de personnel sont devenus nécessaires pour assurer l'entretien et la réparation des locomotives et des wagons, dont l'effectif s'est considérablement accru par suite, notamment, de la reprise de lignes concédées. Des augmentations de salaire ont été accordées au personnel passé au service de l'État. De ce double chef, on prévoit une augmentation de dépenses de 521,137 »

RESTE EN MOINS. . . fr.	177,795 »
-------------------------	-----------

SECTION 4. — Transports.

ART. 23. — *Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés.*

Crédit demandé pour 1902.	fr.	14,949,815 »
— alloué pour 1901		14,875,885 »

AUGMENTATION. . . . fr.	73,950 »
-------------------------	----------

Les charges de l'article 23 seront allégées en 1902 :

1° Des salaires des gardes temporaires appelés à renforcer le personnel des trains pendant la période des voyages, salaires qui seront supportés par l'article 24 fr. 102,010 »

2° D'une dépense de 4,650 »
rattachée à l'article 25.

ENSEMBLE. . . . fr.	106,660 »
---------------------	-----------

NOTE PRÉLIMINAIRE.

REPORT. . . . fr. 106,660 »

Par contre, l'article 23 devra assumer les nouvelles charges suivantes :

1° Dépense transférée de l'article 24 fr. 4,225 »

2° Dépense transférée de l'article 35 2,387 »

3° Renforts de personnel dans certaines stations; accroissement de l'effectif des chefs-gardes et des gardes, par suite de la création de nouveaux trains sur certaines lignes qui n'étaient pas convenablement desservies, etc. 173,978 »

TOTAL. . . . fr. 180,590 »

DIFFÉRENCE ÉGALE. . . . fr. 73,930 »

ART. 24. — *Salaires des agrésés, des gardes temporaires et des ouvriers. Camionnage et manœuvres par chevaux.*

Crédit demandé pour 1902 fr. 12,143,891 »

— alloué pour 1901 11,758,471 »

AUGMENTATION. . . . fr. 385,420 »

Cette somme comprend un transfert de l'article 23 au montant de fr. 102,010 »

Par contre, deux transferts sont opérés à la décharge de l'article 24, savoir :

A l'article 15. fr. 6,676 »

A l'article 23. 4,225 »

ENSEMBLE. . . . fr. 10,901 »

DIFFÉRENCE. . . . fr. 91,109 »

L'augmentation réelle n'est donc que de fr. 294,311 »

Elle est nécessitée par les renforts de personnel reconnus indispensables dans certaines stations où l'effectif est absolument insuffisant.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 25. — *Primes pour encourager la marche régulière des convois.*

Crédit demandé pour 1902	fr.	590,353	»
— alloué pour 1901		573,052	»
		<hr/>	
AUGMENTATION.	fr.	17,301	»

comprenant un transfert de 4,650 francs de l'article 23 et correspondant pour le surplus à la création de nouveaux trains sur les lignes insuffisamment desservies.

ART. 26. — *Frais d'exploitation.*

Crédit demandé pour 1902	fr.	3,745,540	»
— alloué pour 1901		3,788,000	»
		<hr/>	
DIMINUTION.	fr.	42,460	»

due à la baisse du prix des matières de chauffage et d'éclairage ainsi que d'autres objets de consommation.

SECTION 5. — *Perception des recettes et contrôles.*ART. 30. — *Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés.*

Crédit demandé pour 1902	fr.	2,269,202	»
— alloué pour 1901		2,264,102	»
		<hr/>	
AUGMENTATION.	fr.	5,100	»

résultant de l'admission d'un agent nouveau et de l'application des dispositions réglementaires en matière d'avancement.

CHAPITRE III.

POSTES, TÉLÉGRAPHES ET TÉLÉPHONES.

SECTION 1^{re}. — *Services communs.*ART. 32. — *Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés.*

Crédit demandé pour 1902.	fr.	143,840	»
— alloué pour 1901		135,540	»
		<hr/>	
AUGMENTATION.	fr.	8,300	»

occasionnée par des modifications de cadres reconnues indispensables dans l'intérêt du service.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 33. — *Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois.*

Crédit demandé pour 1902	fr.	192,300	»
— alloué pour 1901		184,530	»
		<hr/>	
AUGMENTATION.	fr.	7,750	»

justifiée par la nécessité de recruter quelques ouvriers en raison de l'extension des services.

ART. 34. — *Matériel, machines, outils, approvisionnement de papiers, d'encre, etc., pour la fabrication des timbres, etc.*

Crédit demandé pour 1902	fr.	330,000	»
— alloué pour 1901		336,000	»
		<hr/>	
DIMINUTION.	fr.	6,000	»

provenant d'une économie réalisée sur les frais de fabrication des valeurs postales, télégraphiques et téléphoniques.

SECTION 2. — Postes.

ART. 35. — *Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés.*

Crédit demandé pour 1902	fr.	5,872,348	»
— alloué pour 1901		5,658,018	»
		<hr/>	
AUGMENTATION.	fr.	214,327	»

Les charges de l'article 35 seront allégées en 1902 de dépenses qui seront supportées par les articles ci-après :

Article 25	fr.	2,387	»
— 36		1,800	»
— 37		1,635	»
— 42		4,650	»
— 57 (56 ancien)		400	»
		<hr/>	
ENSEMBLE.	fr.	10,872	»

Par contre, une augmentation de crédit de . . . 225,199 »
est nécessaire pour faire face aux besoins suivants :

a) Renforts de personnel nécessités par le développement du trafic et par la création de bureaux et d'agences des postes ;

b) Transformations d'emplois et promotions réglementaires.

		<hr/>	
DIFFÉRENCE ÉGALE.	fr.	214,327	»

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 36. — *Traitements et indemnités des facteurs et autres agents subalternes.*

Crédit demandé pour 1902	fr. 6,461,060 »
— alloué pour 1901	6,228,160 »
	<hr/>
AUGMENTATION.	fr. 232,900 »

L'article 36 sera dégrevé, à partir de 1902, d'une charge de 2,000 »
qui incombera à l'article 37 (36 ancien).

L'augmentation réelle est donc de fr. 234,900 »

Elle est destinée à faire face aux besoins résultant des causes suivantes :

- a) Extensions des cadres du personnel déjà réalisées;
- b) Création d'emplois de facteur local et de facteur rural;
- c) Transformation d'emplois de facteur rural en emplois de facteur local; améliorations de position;
- d) Transfert de l'article 35 à l'article 36 d'une charge de 1,800 francs.

ART. 37. — *Transport des dépêches.*

Crédit demandé pour 1902	fr. 351,635 »
— alloué pour 1901	305,950 »
	<hr/>
AUGMENTATION.	fr. 45,685 »

Cette augmentation résulte, à concurrence de 44,050 francs, de nouvelles conventions pour le transport des facteurs et des dépêches, ainsi que de la création de services de malle-poste destinés à desservir de nouveaux bureaux. Le surplus, soit 1,635 francs, représente un transfert de l'article 35.

ART. 40. — *Matériel, fournitures de bureau, frais de loyer et de régie; indemnités à accorder éventuellement à des veuves, enfants ou familles d'agents qui ont été victimes d'accidents survenus en service.*

Crédit demandé pour 1902	fr. 1,248,180 »
— alloué pour 1901	1,214,980 »
	<hr/>
AUGMENTATION.	fr. 33,200 »

nécessaire pour faire face aux dépenses de mobilier, de matériel, de loyers de locaux, etc., résultant de l'extension normale du service.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

SECTION 3. — Télégraphes et téléphones.

ART. 42. — *Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés.*

Crédit demandé pour 1902	fr. 4,653,935	»
— alloué pour 1901	4,545,703	»
	<hr/>	
AUGMENTATION.	fr. 108,230	»

Cette augmentation résulte :

1° Du transfert d'une charge provenant de l'article 35.	fr. 4,650	»
2° Des extensions et modifications des cadres du personnel nécessitées par le développement du trafic, de l'application des dispositions réglementaires en matière d'avancement, etc.	103,580	»
	<hr/>	
ENSEMBLE.	fr. 108,230	»

ART. 43. — *Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois.*

Crédit demandé pour 1902	fr. 1,573,265	»
— alloué pour 1901	1,556,715	»
	<hr/>	
AUGMENTATION.	fr. 16,550	»

résultant des renforts de personnel nécessités par le développement du service.

ART. 44. — *Entretien des lignes et des bureaux; fournitures diverses.*

Crédit demandé pour 1902	fr. 835,500	»
— alloué pour 1901	704,500	»
	<hr/>	
AUGMENTATION.	fr. 131,000	»

Une dépense de 9,000 francs étant transférée à l'article 45 (nouveau), le crédit affecté aux dépenses restant à supporter par l'article 44 est augmenté de 140,000 francs. Cette dernière somme représente le montant des réductions consenties sur les abonnements téléphoniques souscrits par les administrations publiques en échange du droit d'occupation des terrains et des toitures des immeubles qui leur appartiennent : nonobstant pareille réduction, le prix intégral des abonnements doit être versé au Trésor en exécution de l'article 16 de la loi de comptabilité, sauf à faire dépense de la somme correspondant à l'indemnité d'occupation.

L'augmentation du crédit de l'article 44 ne provient donc pas d'une charge nouvelle; elle est contrebalancée par une recette équivalente au Budget des Voies et Moyens.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 45 (nouveau). — *Indemnités résultant de l'exploitation des services télégraphique et téléphonique (accidents aux personnes, dommages causés aux propriétés, vols de matériel, etc.).*

Crédit demandé : 9,000 francs.

La somme de 9,000 francs faisant l'objet de cet article est transférée de l'article 44, qui a supporté jusqu'à présent l'imputation des indemnités de l'espèce.

ART. 47 (46 ancien). — *Quote-part de la Belgique dans les frais d'entretien et de renouvellement des câbles télégraphiques sous-marins anglo-belges.*

Crédit demandé pour 1902	fr.	60,000	»
— alloué pour 1901		50,000	»
		<hr/>	
AUGMENTATION.	fr.	10,000	»

proposée du chef des frais d'entretien du nouveau câble téléphonique reliant la Belgique à l'Angleterre, qui sera posé très prochainement.

CHAPITRE IV.

MARINE.

ART. 48 (47 ancien). — *Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés.*

Crédit demandé pour 1902	fr.	1,469,911	»
— alloué pour 1901		1,452,561	»
		<hr/>	
AUGMENTATION.	fr.	17,350	»

résultant des admissions d'agents nouveaux rendues indispensables, notamment au service de passage d'Anvers à la Tête-de-Flandre, par suite de l'accroissement du nombre des traversées.

ART. 50 (49 ancien). — *Remises. (Crédit non limitatif.)*

Crédit demandé pour 1902	fr.	2,522,000	»
— alloué pour 1901		1,922,000	»
		<hr/>	
AUGMENTATION.	fr.	600,000	»

Cette augmentation ne constitue pas une charge nouvelle; elle est la

NOTE PRÉLIMINAIRE.

conséquence de l'accroissement continu des recettes du pilotage, qui forment la base des appointements des agents. Il s'agit de mettre le chiffre du crédit en rapport avec la réalité des faits constatés depuis plusieurs années.

ART. 52 (51 ancien). — *Traction et matériel.*

Crédit demandé pour 1902.	fr.	2,508,376	»
— alloué pour 1901.		2,938,376	»
		<hr/>	
DIMINUTION.	fr.	430,000	»

expliquée par la baisse du prix des combustibles.

CHAPITRE VI.

TRAITEMENTS DE DISPONIBILITÉ.

ART. 54 (53 ancien). — *Traitements des fonctionnaires et agents en disponibilité par mesure générale ou pour un terme illimité.*

Crédit demandé pour 1902	fr.	153,000	»
— alloué pour 1901.		147,000	»
		<hr/>	
AUGMENTATION.	fr.	6,000	»

résultant de l'accroissement de l'effectif du personnel.

CHAPITRE VIII.

SECOURS.

ART. 56 (55 ancien). — *Secours à d'anciens employés et ouvriers salariés, à leurs veuves, enfants ou familles qui se trouvent dans une situation malheureuse.*

Crédit demandé pour 1902.	fr.	71,500	»
— alloué pour 1901		69,000	»
		<hr/>	
AUGMENTATION.	fr.	2,500	»

nécessité par l'accroissement du nombre des personnes à secourir.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

CHAPITRE IX.

DÉPENSES IMPRÉVUES.

ART. 57 (56 ancien). — *Dépenses imprévues non libellées au Budget. Secours à accorder exceptionnellement à des personnes autres que celles spécifiées à l'article précédent.*

Crédit demandé pour 1902	fr.	18,150	»
— alloué pour 1901		15,750	»
		<hr/>	
AUGMENTATION.	fr.	2,400	»

résultant de deux transferts, l'un de 400 francs de l'article 55, l'autre de 2,000 francs de l'article 56.

Le Département des Chemins de fer, Postes et Télégraphes se trouve parfois dans le cas de devoir accorder exceptionnellement des secours soit à des personnes dont il a utilisé les services sans qu'elles aient fait partie des cadres réguliers du personnel, soit aux veuves ou aux enfants de ces personnes.

C'est pour permettre l'imputation de ces secours que le libellé de l'article a été complété.

DEUXIÈME SECTION. — DÉPENSES EXCEPTIONNELLES.

CHAPITRE X.

ART. 58 (57 ancien). — *Marine. — Traction et matériel.*

Crédit demandé : 65,000 francs.

Ce crédit sera affecté à la construction d'un dandy-cutter destiné au pilotage à Ostende en remplacement d'un cutter qui sera mis hors de service.

(16)

PROJET DE LOI.

WETSONTWERP.

LEOPOLD II,

ROI DES BELGES,

A tous présents et à venir, Salut.

Sur la proposition de Notre Ministre des Chemins de fer, Postes et Télégraphes et de Notre Ministre des Finances et des Travaux publics, et de l'avis de Notre Conseil des Ministres,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté en Notre nom aux Chambres législatives par Notre Ministre des Finances et des Travaux publics.

ARTICLE UNIQUE.

Le Budget du Ministère des Chemins de fer, Postes et Télégraphes pour l'exercice 1902 est fixé :

1° Pour les dépenses ordinaires, à la somme de cent soixante millions deux cent soixante-deux mille quatre cent nonante-quatre francs. . . . fr. 160,262,494 »

2° Pour les dépenses exceptionnelles, à la somme de soixante-cinq mille francs. 65,000 »

Soit ensemble à la somme de cent soixante millions trois cent vingt-sept mille quatre cent nonante-quatre francs. fr. 160,327,494 » conformément au tableau ci-annexé.

Donné à Laeken, le 9 octobre 1901.

LEOPOLD II,

KONING DER BELGEN,

Aan allen, tegenwoordigen en toekomstenden, Heil!

Op voorstel van Onzen Minister van Spoorwegen, Posterijen en Telegrafien, van Onzen Minister van Financiën en Openbare Werken, en volgens advies van Onzen Ministerraad,

WIJ HEBBEN BESLOTEN EN WIJ BESLUITEN :

Het wetsontwerp waarvan de inhoud volgt zal in Onzen naam aan de Wetgevende Kamers door Onzen Minister van Financiën en Openbare Werken worden voorgelegd.

EENIG ARTIKEL.

De Begrooting van het Ministerie van Spoorwegen, Posterijen en Telegrafien voor het dienstjaar 1902 is vastgesteld :

1° Voor de gewone uitgaven, op de som van honderd zestig millioen, twee honderd twee en zestig duizend vier honderd vier en negentig frank fr. 160,262,494 »

2° Voor de buitengewone uitgaven, op de som van vijfen zestig duizend frank 65,000 »

Tezamen, op de som van honderd zestig millioen drie honderd zeven en twintig duizend vier honderd vier en negentig frank fr. 160,327,494 » overeenkomstig de hierbij gevoegde tabel.

Gegeven te Laeken, den 9^{en} October 1901.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

Le Ministre des Chemins de fer, Postes et Télégraphes,

VAN 'S KONINGS WEGE :

De Minister van Spoorwegen, Posterijen en Telegrafien,

J. LIEBAERT.

Le Ministre des Finances et des Travaux publics,

De Minister van Financiën en Openbare Werken,

P. DE SMET DE NAEYER.

**BUDGET DU MINISTÈRE DES CHEMINS DE FER, POSTES
ET TÉLÉGRAPHES POUR L'EXERCICE 1902.**

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
PREMIÈRE SECTION. — DÉPENSES ORDINAIRES.			
CHAPITRE I^{er}.			
ADMINISTRATION CENTRALE.			
1	Traitement du Ministre.	21,000 »	
2	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés	135,100 »	
3	Frais de route et de séjour du Ministre, des fonctionnaires et employés de l'Administration centrale	4,500 »	
4	Traitements et salaires des huissiers, messagers, concierges et gens de service.	27,150 »	291,750 »
5	Matériel, fournitures de bureau, impressions, achats et réparations de meubles, chauffage, éclairage, travaux d'entretien et d'aménagement à l'hôtel ministériel; menues dépenses	60,000 »	
6	Honoraires des avocats du Département	44,000 »	
CHAPITRE II.			
CHEMINS DE FER.			
SECTION I^{er}. — Services communs.			
7	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés	600,600 »	
8	Salaires des agréés et des ouvriers.	149,944 »	
9	Imprimés, tarifs, coupons de voyageurs, fournitures de bureau, etc.	887,500 »	
10	Subside à la Caisse d'assurance et de retraite des fonctionnaires et employés repris du Grand Central belge	88,000 »	
11	Subside à la Caisse de retraite et de secours des ouvriers de l'Administration	211,840 »	
12	Secours exceptionnels aux ouvriers qui, par suite de malheurs de famille ou d'autres circonstances, se trouvent dans une position digne d'intérêt, et, en cas de décès, à leurs familles	150,000 »	
15	Conférences des chemins de fer belges et frais de conférences internationales; Congrès des chemins de fer	14,000 »	

**BEGROOTING VAN HET MINISTERIE VAN SPOORWEGEN, POSTERIJEN
EN TELEGRAFEN VOOR HET DIENSTJAAR 1902.**

Artikelen	AANWIJZING VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	BEDRAG DER KREDIETEN per artikel	TOTAAL per hoofdstuk.
EERSTE SECTIE. — GEWONE UITGAVEN.			
HOOFDSTUK I.			
HOOPDDEEER.			
1	Jaarwedde van den Minister	21,000 »	
2	Jaarwedde van en vergoeding voor de ambtenaren en beambten	135,100 »	
3	Reis- en verblijfkosten van den Minister, de ambtenaren en beambten van het Hoofd- beheer	4,500 »	
4	Jaarwedde en werkloon van de deurwaarders, boden, huisbewaarders en dienstlieden.	27,150 »	291,750 »
5	Materieel, kantoorbehoefden, drukwerk, aankoop en herstelling van meubelen, verwar- ming, verlichting, werken van onderhoud en inrichting van het hotel des Ministers; kleine uitgaven	60,000 »	
6	Honoraria van de advocaten van het Departement	44,000 »	
HOOFDSTUK II.			
SPOORWEGEN.			
AFDEELING I. — Gemeenschappelijke diensten.			
7	Jaarwedde van en vergoeding voor de ambtenaren en beambten	600,600 »	
8	Werkloon van de aangestelden en werklieden	149,944 »	
9	Drukwerk, tarieven, plaatsbewijzen voor reizigers, kantoorbehoefden enz.	887,500 »	
10	Toelage aan de Verzekerings- en Pensioenkas voor van den Grand Central belge over- genomen ambtenaren en beambten	88,000 »	
11	Toelage aan de Pensioen- en Hulpkas van de werklieden van het Beheer	211,840 »	
12	Buitengewone hulp aan de werklieden, die, ten gevolge van familie-ongelukken of van andere omstandigheden, in een behoeftigen toestand verkeerden, en, bij overlijden, aan hunne familie	150,000 »	
15	Vergaderingen der Belgische spoorwegambtenaren en kosten van de internationale ver- gaderingen; spoorwegcongres	14,000 »	

BUDGET DU MINISTÈRE DES CHEMINS DE FER, ETC. (SUITE.)

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
SECTION 2. — Voies et travaux.			
14	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés	2,499,200	.
15	Salaires des agréés et des agents de surveillance et de police de la route.	7,575,870	»
16	Billes, rails et accessoires, matériel fixe tenant à la voie. (Est autorisée sur l'article 16 l'imputation du prix des fournitures de rails à effectuer pendant l'année en vertu des marchés adjugés le 28 décembre 1898).	6,560,769	»
17	Outils, ustensiles et objets divers; loyers de locaux; travaux d'entretien, d'amélioration, de renouvellement des voies, bâtiments, ouvrages d'art et dépendances du railway (Y compris 1,000,000 de francs pouvant être affectés à des dépenses de reconstruction prévues au Budget extraordinaire ainsi qu'une charge temporaire de 45,000 francs.)	11,569,820	»
SECTION 3. — Traction et matériel.			
18	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés	2,425,929	»
19	Salaires des agréés et des ouvriers.	22,066,370	130,885,912
20	Primes d'économie et de régularité.	1,056,735	»
21	Combustible et autres objets de consommation pour la traction des convois	16,560,000	»
22	Entretien, réparation et renouvellement du matériel	25,559,512	»
SECTION 4. — Transports.			
23	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés	14,949,815	»
24	Salaires des agréés, des gardes temporaires et des ouvriers. Camionnage et manœuvres par chevaux	12,145,891	»
25	Primes pour encourager la marche régulière des convois	590,355	»
26	Frais d'exploitation.	5,745,540	»
27	Publicité commerciale	260,012	»
28	Pertes et avaries; indemnités du chef d'accidents survenus sur le chemin de fer ainsi qu'aux passagers, bagages ou colis transportés à bord des paquebots d'Ostende-Douvres	1,176,115	»
29	Primes allouées aux agents qui constatent de fausses déclarations relatives à des expéditions par charge complète de wagons	5,000	»

BEGROOTING VAN HET MIN. VAN SPOORWEGEN, ENZ. (VERVOLG).

Artikelen	AANWIJZING VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	BEDRAG DER KREDIETEN per artikel.	TOTAAL per hoofdstuk.
AFDEELING 2. — Wegen en werken.			
14	Jaarwedde van en vergoeding voor de ambtenaren en beambten	2,499,200	»
15	Werkloon van de aangestelden en van de bedienden voor het toezicht over en de politie van de baan	7,575,870	»
16	<i>Dwarsliggers, spoorstaven en toebehooren, vast baanmaterieel. (Is toegelaten het aanrekenen op artikel 16 van den prijs van de in het jaar te leveren spoorstaven, krachtens de op 28 December 1898 toegewezen koop.)</i>	6,360,769	»
17	<i>Werktuigen, gereedschap en verschillende voorwerpen; huur van lokalen; werken van onderhoud, verbetering en vernieuwing van de sporen, gebouwen, kunstwerk en aanhoorigheden van den spoorweg. (Met inbegrip van 1 millioen frank, kunnen de bestemd worden tot uitgaven van herbouwing voorzien in de buitengewone Begrooting zoouls eene tijdelijke last van 45,000 frank.)</i>	11,569,820	»
AFDEELING 3. — Trekdienst en materieel.			
18	Jaarwedde van en vergoeding voor de ambtenaren en beambten	2,423,929	»
19	Werkloon van de aangestelden en werklieden	22,086,370	150,885,912
20	Premiën voor zuinig gebruik van materialen en voor den regelmatig loop van de treinen	1,066,733	»
21	Brandstof en andere verbruiksvoorwerpen voor den trekdienst der treinen	16,560,000	»
22	Onderhoud, herstelling en vernieuwing van het materieel	23,539,512	»
AFDEELING 4. — Vervoer.			
23	Jaarwedde van en vergoeding voor de ambtenaren en beambten	14,949,815	»
24	Werkloon van de aangestelden, tijdelijke garden en werklieden. Besteldienst en rangeerdienst met paarden	12,143,891	»
25	Aanmoedigingspremiën voor den regelmatig loop der treinen	590,333	»
26	Exploiatiekosten.	5,745,540	»
27	Advertentiën	260,012	»
28	Verlies en schade; vergoedingen wegens ongevallen overkomen op den spoorweg, alsmede aan reizigers, reisgoed of colli aan boord van de pakketbooten Oostende-Dover.	1,176,113	»
29	Premiën voor de bedienden die valsche aangiften wegens zendingen bij wagenladingen vaststellen	5,000	»

BUDGET DU MINISTÈRE DES CHEMINS DE FER, ETC. (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
SECTION 5. — Perception des recettes et contrôlés.			
50	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés	2,209,202 »	
51	Salaires des auxiliaires et des ouvriers	169,919 »	
CHAPITRE III.			
POSTES, TÉLÉGRAPHES ET TÉLÉPHONES.			
SECTION 1^{re} — Services communs.			
52	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés	143,840 »	
53	Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois	192,300 »	
54	Matériel, machines, outils, approvisionnement de papiers, d'encre, etc., pour la fabrication des timbres, etc.	530,000 »	
SECTION 2. — Postes.			
55	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés	5,872,345 »	
56	Traitements et indemnités des facteurs et autres agents subalternes.	6,461,060 »	
37	Transport des dépêches	351,635 »	
38	Indemnités à payer aux concessionnaires ou entrepreneurs de lignes régulières de navigation transatlantique, en vertu de conventions ou d'arrangements particuliers, à titre de subvention, de minimum de produits garanti, de primes de régularité, de restitution de droits de pilotage étrangers. (Credat non limitatif)	120,000 »	21,866,810 »
39	Indemnités et remboursements du chef des dépôts, expéditions et recouvrements confiés à la poste. (Credat non limitatif)	10,000 »	
40	Matériel, fournitures de bureau, frais de loyer et de régie; indemnités à accorder éventuellement à des veuves, enfants ou familles d'agents qui ont été victimes d'accidents survenus en service	1,248,180 »	
41	Part d'intervention de l'Administration dans les frais du Bureau international de Berne	3,250 »	

BEGROOTING VAN HET MIN. VAN SPOORWEGEN, ENZ. (VERVOLG).

Artikelen	AANWIJZING VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	BEDRAG DER KREDIETEN per artikel.	TOTAAL per hoofdstuk.
AFDEELING 5. — Helling der ontvangsten. — Toezichtdiensten.			
50	Jaarwedde van en vergoeding voor de ambtenaren en beambten	2,269,202	»
51	Werkloon van de hulpbeambten en werklieden	169,919	»
HOOFDSTUK III.			
POSTERIJEN, TELEGRAAF EN TELEPHOON.			
AFDEELING 1. — Gemeenschappelijke diensten.			
52	Jaarwedde van en vergoeding voor de ambtenaren en beambten	145,840	»
53	Werkloon van de bedienden, betaald per stuk, per dag of per maand	192,500	»
54	Materieel, werktuigen, gereedschap, voorraad papier, inkt, enz., voor het maken van de zegels, enz.	350,000	»
AFDEELING 2. — Posterijen.			
55	Jaarwedde van en vergoeding voor de ambtenaren en beambten	5,872,345	»
56	Jaarwedde van en vergoeding voor de brievenbestellers en andere lagere bedienden	6,461,060	»
57	Vervoer van de postpakketten	351,635	»
58	Vergoedingen te betalen aan de vergunninghouders of ondernemers van de geregelde transatlantische stoomvaartdiensten, krachtens bijzondere verdragen of overeenkomsten, als toelage, gewaarborgde minste opbrengst, premien voor geregelde vaart, uitkeering van loodsgelden buiten België betaald. (Onbepaald krediet)	120,000	21,866,810
59	Vergoedingen en uitkeeringen wegens aan de post toevertrouwde beleggingen, zendingen en invorderingen. (Onbepaald krediet)	10,000	»
40	Materieel, kantoorbehoefden, huur- en bureelkosten; vergoedingen des voorkomend te verrieuen aan weduwen, kinderen of familiën van in dienst verongelukte bedienden.	1,248,180	»
41	Aandeel van het Beheer in de kosten van het Internationaal Bureel te Bern.	3,250	»

BUDGET DU MINISTÈRE DES CHEMINS DE FER, ETC. (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
SECTION 5. — Télégraphes et téléphones.			
42	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés	4,655,935 »	
43	Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois.	1,575,265 »	
44	Entretien des lignes et des bureaux; fournitures diverses	855,500 »	
45	Indemnités résultant de l'exploitation des services télégraphique et téléphonique (accidents aux personnes, dommages causés aux propriétés, vols de matériel, etc.)	9,000 »	
46	Part d'intervention dans les frais du Bureau international de Berne.	2,500 »	
47	Quote-part de la Belgique dans les frais d'entretien et de renouvellement des câbles télégraphiques sous-marins anglo-belges	60,000 »	
(Les crédits portés aux articles 44 et 47 pourront être réunis et transférés de l'un à l'autre de ces articles, suivant les besoins du service.)			
CHAPITRE IV.			
MARINE.			
48	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés	1,469,914 »	
49	Traitements, salaires, indemnités, frais de route, etc., des agents nommés ou payés à la tâche, à la journée ou par mois; indemnités à des agents non salariés.	522,570 »	
50	Remises. (Crédit non limitatif)	2,522,000 »	6,922,392 »
51	Subsides.	99,755 »	
52	Traction et matériel	2,508,376 »	
CHAPITRE V.			
COMITÉ MIXTE DE LÉGISLATION.			
53	Jetons de présence des membres et frais accessoires	5,000 »	5,000 »
CHAPITRE VI.			
TRAITEMENTS DE DISPONIBILITÉ.			
54	Traitements des fonctionnaires et agents en disponibilité par mesure générale ou pour un terme illimité	155,000 »	155,000 »

BEGROOTING VAN HET MIN. VAN SPOORWEGEN, ENZ. (VERVOLG).

Artikelen	AANWIJZING VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	BEDRAG DER KREDIETEN per artikel.	TOTAAL per hoofdstuk.
AFDEELING 5. — Telegraaf en telefoon.			
42	Jaarwedde van en vergoeding voor de ambtenaren en beambten	4,633,935 *	
43	Werkloon van de bedienden, betaald per stuk, per dag of per maand	1,573,205 *	
44	Onderhoud van de lijnen en kantoren; verscheidene benoedigdheden	855,500 *	
45	Vergoedingen voortvloeiende uit de exploitatie van telegraaf- en telefoonlijnen (ongevallen aan personen, schade aan eigendommen, diefstal van materieel, enz.) . .	9,000 *	
46	Aandeel in de kosten van het Internationaal Bureau te Bern	2,500 *	
47	Aandeel van België in de kosten van onderhoud en vernieuwing van de Engelsch-Bel- gische onderzoeksche telegraafkabels	60,000 *	
(De kredieten, opgenomen in artikelen 44 en 47, kunnen, volgens de behoeften van den dienst, vereenigd worden en van het eene artikel naar het andere overgebracht.)			
HOOFDSTUK IV.			
ZEEWEZEN.			
48	Jaarwedde van en vergoeding voor de ambtenaren en beambten	1,460,011 *	
49	Jaarwedde, werkloon, vergoeding, reiskosten, enz., van de benoemde bedienden of van de bedienden, betaald per stuk, per dag of per maand; vergoedingen aan onbezol- digde bedienden	322,370 "	
50	Uitkeeringen. (<i>Onbepaald krediet.</i>)	2,522,000 *	6,022,392 *
51	Toelagen	99,735 *	
52	Trekdienst en materieel	2,508,576 *	
HOOFDSTUK V.			
GEMEENSCHAPPELIJK COMITEIT VAN WETGEVING.			
53	Zitpenningen der leden en bijkosten	5,000 *	5,000 *
HOOFDSTUK VI.			
WACHTGELDEN.			
54	Jaarwedde van de ambtenaren en beambten die bij algemeenen maatregel of voor een onbepaalden tijd op wachtgeld zijn gesteld	153,000 *	153,000 *

BUDGET DU MINISTÈRE DES CHEMINS DE FER, ETC. (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
CHAPITRE VII.			
PENSIONS.			
55	Pensions : paiement des termes échus avant l'inscription au Grand-Livre. (<i>Crédit non limitatif.</i>)	50,000 »	50,000 »
CHAPITRE VIII.			
SECOURS.			
56	Secours à d'anciens employés et ouvriers salariés, à leurs veuves, enfants ou familles qui se trouvent dans une situation malheureuse	71,500 »	71,500 »
CHAPITRE IX.			
DÉPENSES IMPRÉVUES.			
57	Dépenses imprévues non libellées au Budget. Secours à accorder exceptionnellement à des personnes autres que celles spécifiées à l'article précédent <small>(Les crédits portés aux articles 2, 7, 14, 18, 23, 30, 32, 35, 42 et 48 pourront être réunis et transférés de l'un de ces articles aux autres, suivant les besoins du service.)</small>	18,150 »	18,150 »
TOTAL . . . fr.			160,262,494 »
DEUXIÈME SECTION. — DÉPENSES EXCEPTIONNELLES.			
CHAPITRE X.			
58	Marine. — Traction et matériel.	65,000 »	65,000 »
TOTAL DU BUDGET DU MINISTÈRE DES CHEMINS DE FER, POSTES ET TÉLÉGRAPHES . . fr.			160,327,494 »

Vu et approuvé pour être annexé à Notre arrêté
du 9 octobre 1901.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

*Le Ministre des Chemins de fer,
Postes et Télégraphes,*

J. LIEBAERT.

*Le Ministre des Finances
et des Travaux publics,*

P. DE SMET DE NAEYER.

BEGROOTING VAN HET MIN. VAN SPOORWEGEN, ENZ. (VERVOLG).

Artikelen	AANWIJZING VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	BEDRAG DER KREDIETEN per artikel.	TOTAAL per hoofdstuk.
HOOFDSTUK VII.			
PENSIONEN.			
55	Pensioenen : uitbetaling van termijnen vervallen vóór de inschrijving in het Grootboek. (Onbepaald krediet.)	50,000 *	50,000 *
HOOFDSTUK VIII.			
HULPGELDEN.			
56	Hulpgelden aan de oud-beambten, op werkloonstaten betaalde werklieden, aan hunne weduwen, kinderen of familiën, die in een ongelukkigigen toestand verkeerden	71,500 *	71,500 *
HOOFDSTUK IX.			
ONVOORZIENE UITGAVEN.			
57	Onvoorzene uitgaven, niet opgenomen in de Begrooting. Uitzonderlijk te verleenen hulp aan andere dan onder vorig artikel vermelde personen	18,150 *	18,150 *
(De kredieten, opgenomen in artikelen 2, 7, 14, 18, 23, 30, 32, 35, 42 en 48 kunnen, volgens de behoeften van den dienst, vereenigd worden en van een dier artikelen naar de andere overgebracht.)			
TOTAAL fr.			160,262,494 *
TWEEDE SECTIE. — BUITENGEWONE UITGAVEN.			
HOOFDSTUK X.			
58	Zeewezen. — Trekdienst en materieel	65,000 *	65,000 *
TOTAAL VAN DE BEGROOTING VAN HET MINISTERIE VAN SPOORWEGEN, POSTERIJEN EN TELEGRAFEN fr.			160,327,494 *

Gezien en goedgekeurd om gehecht te worden aan Ons besluit
van 9^{en} October 1901.

LÉOPOLD.

VAN 'S KONINGS WEGE :

*De Minister van Spoorwegen, Posterijen
en Telegrafien,*

J. LIEBAERT.

*De Minister van Financiën
en Openbare Werken,*

P. DE SMET DE NAEYER.

(28)

DÉVELOPPEMENTS

no

BUDGET DU MINISTÈRE DES CHEMINS DE FER, POSTES ET TÉLÉGRAPHES

pour l'exercice 1902.



BUDGET DE L'EXERCICE 1902.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
PREMIÈRE SECTION. — DÉPENSES ORDINAIRES.		
CHAPITRE I^{er}.		
ADMINISTRATION CENTRALE.		
1	°	Traitement du Ministre fr.
2	°	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés
3	°	Frais de route et de séjour du Ministre, des fonctionnaires et employés
4	°	Traitements des huissiers, messagers et concierges, et salaires des hommes de peine, des ouvriers, etc. — Cabinet, secrétariat général
		<i>Matériel, etc.</i>
5	a.	Fournitures de bureau, impressions, achats de livres, reliures, etc fr. 12,600 °
	b.	Chauffage, éclairage et distribution d'eau F. 16,650 °
	c.	Travaux d'entretien et d'aménagement à l'Hôtel ministériel, achat et entretien des meubles; menues dépenses 30,750 °
6	°	Honoraires des avocats du Département
TOTAL DU CHAPITRE I ^{er} fr.		
CHAPITRE II.		
CHEMINS DE FER.		
PREMIÈRE SECTION.		
SERVICES COMMUNS.		
<i>Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés :</i>		
7	a.	Haute surveillance. Service général 504,360 °
	b.	Approvisionnements d'imprimés, papiers, etc. Masse d'habillement. Fabrication des billets de voyageurs 67,250 °
	c.	Indemnités. — Frais de déplacements, intérim, travail extraordinaire, etc. 28,000 °
<i>Salaires des agréés et des ouvriers :</i>		
8	a.	Huissiers, messagers, concierges, classeurs et gens de service de l'Administration centrale, de l'autographie et du factage 77,710 °
	b.	Réception, emmagasinage et distribution des approvisionnements de la masse d'habillement, des imprimés, papiers et fournitures de bureau 27,924 °
	c.	Fabrication de coupons Edmond'son 24,370 °
	d.	Atelier de reproduction des plans 19,940 °
<i>Imprimés, tarifs, coupons de voyageurs, fournitures de bureau, etc. :</i>		
9	a.	Imprimés et autographies 355,000 °
	b.	Mobilier et fournitures de bureau, timbres à date, composteurs, coupons de voyageurs, etc. 312,800 °
	c.	Instructions et publications diverses (guides, tarifs, cahiers des charges, comptes rendus, etc.), bibliothèque 219,700 °
10	°	Subside à la caisse d'assurance et de retraite des fonctionnaires et employés repris du Grand Central Belge
11	°	Subside à la caisse de retraite et de secours des ouvriers de l'Administration
12	°	Secours exceptionnels aux ouvriers qui, par suite de malheurs de famille ou d'autres circonstances, se trouvent dans une position digne d'intérêt et, en cas de décès, à leurs familles, pour les aider à payer les frais de dernière maladie et de funérailles
<i>Conférences des chemins de fer belges et frais de conférences internationales. — Congrès des chemins de fer :</i>		
13	a.	Conférences des chemins de fer belges et frais de conférences internationales 9,000 °
	b.	Subside à la Commission internationale du Congrès des chemins de fer 5,000 °
TOTAL DE LA PREMIÈRE SECTION fr.		

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1902	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1901	DIFFÉRENCES		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1900	DÉPENSES de L'EXERCICE 1899	Observations
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
21,000 »	21,000 »	»	»	21,000 »	14,000 »	
135,100 »	115,600 »	(¹) 19,500 »	»	115,600 »	115,668 98	(¹) Transfert de l'article 7. + 7,500 »
4,500 »	4,500 »	»	»	4,500 »	46 20	— 18. + 12,000 »
27,130 »	27,130 »	»	»	27,130 »	27,128 50	19,500 »
60,000 »	60,000 »	»	»	60,000 »	45,800 45	
44,000 »	44,000 »	»	»	44,000 »	43,525 »	
291,750 »	272,230 »	19,500 »	»	272,230 »	246,169 19	
AUGMENTATION. . . fr.		19,500				
600,600 »	606,674 »	»	(²) 6,074 »	605,999 »	626,737 28	(²) Transfert à l'article 2. — 7,500 »
140,944 »	150,724 »	»	780 »	148,909 »	149,537 05	
887,560 »	887,500 »	»	»	899,532 »	845,799 10	
88,000 »	88,000 »	»	»	88,000 »	88,000 »	
211,840 »	208,000 »	3,840 »	»	212,000 »	200,000 »	
150,000 »	150,000 »	»	»	150,000 »	149,040 85	
14,000 »	14,000 »	»	»	14,000 »	10,241 60	
2,101,884 »	2,104,808 »	3,840 »	6,854 »	2,118,440 »	2,070,255 88	
DIMINUTION. . . fr.		3,014 »				

BUDGET DE L'EXERCICE 1902.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
DEUXIÈME SECTION.		
VOIES ET TRAVAUX.		
<i>Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés :</i>		
14	a.	Direction centrale du service fr. 324,648 »
	b.	Surveillance et entretien des routes, stations, travaux d'art, etc. — Bâtiments et dépendances; construction des chemins de fer; surveillance des chemins de fer concédés; service des chemins de fer vicinaux 1,055,577 »
	c.	Indemnités. — Frais de déplacements, intérim, travail extraordinaire 218,975 »
15		Salaires des agréés et des agents de surveillance et de la police de la route (agréés, surveillants, piqueurs, gardes-barrières, gardes-tunnels, gardes-signaux, gardes-excentriques, pontonniers, etc.)
<i>Billes, rails et accessoires, matériel fixe tenant à la voie :</i>		
16	a.	Fournitures de billes et bois spéciaux 3,540,157 »
	b.	— de rails et accessoires 1,455,751 »
	c.	Fourniture et réparation de plaques tournantes d'excentriques, de croisements, de traversées de voie, de ponts à peser les wagons et les locomotives 1,564,861 »
<i>Outils, ustensiles et objets divers; loyers de locaux; travaux d'amélioration, d'entretien et de renouvellement des voies, bâtiments, ouvrages d'art et dépendances du railway :</i>		
17	a.	Salaires des agréés et des ouvriers pour l'entretien de la route, la réception, la manutention et le renouvellement des billes, rails et accessoires, du ballast, etc. (agréés, chefs poseurs, poscurs, terrassiers, maçons, charpentiers, forgerons, ajusteurs, couvreurs, paveurs, etc.) 6,373,985 »
	b.	Fourniture et main-d'œuvre pour réparation, entretien et renouvellement des ouvrages d'art, bâtiments et dépendances; travaux d'amélioration peu importants; prestations pour charriages de toute nature, fourniture et réparation d'objets divers de matériel de la route, tels que colonnes hydrauliques, barrières, signaux, etc. (Y compris une charge temporaire de 45,600 francs.) 5,735,835 »
	c.	Fourniture et réparation d'outils, d'ustensiles, d'objets de matériel, de mobilier, etc. 200,000 »
	d.	Loyers et contributions de locaux pour bureaux et pour logements de chefs de station qui n'habitent pas un bâtiment de l'État 260,000 »
	e.	Reconstruction de bâtiments, ouvrages d'art ou autres installations, démolition de voies, ponts à peser, plates-formes, pavages, rampes, etc. (dépenses exceptionnelles) 1,000,000 »
TOTAL DE LA DEUXIÈME SECTION. fr.		

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1902.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1901.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1900	DÉPENSES de L'EXERCICE 1899	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
2,499,200	2,450,022	49,178	•	2,589,687	2,265,547 08	
7,575,870	7,531,081	(¹) 44,189	•	7,495,608	7,449,587	(¹) Transfert à l'article 17. — 25,000 — — 19. — 1,070 — de l'article 24. + 6,676
6,360,769	6,051,911	•	508,142	6,864,009	5,860,109	
11,569,820	10,847,351	(²) 722,469	•	11,333,830	9,458,682 92	(²) Transfert de l'article 15. + 25,000
28,005,659	27,780,965	815,836	591,142	28,082,124	25,040,726	
AUGMENTATION. fr.		224,694				

BUDGET DE L'EXERCICE 1902.

NUMÉRO des articles.	LITTEA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
TROISIÈME SECTION.		
TRACTION ET MATÉRIEL.		
<i>Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés :</i>		
18	a.	Direction centrale du service fr. 302,815 »
	b.	Traction. — Surveillance du service et du petit entretien du matériel dans les stations; approvisionnements 1,197,066 »
	c.	Ateliers centraux. — Grandes réparations et renouvellement du matériel en général. 539,670 »
	d.	Réception du matériel et des approvisionnements. — Dépôts 161,050 »
	e.	Indemnités. — Frais de déplacements, intérim, travail extraordinaire 182,448 »
<i>Salaires des agréés et des ouvriers :</i>		
19	a.	Traction et freinage des convois (machinistes, chauffeurs et serre-freins) 11,694,103 »
	b.	Visite et entretien courant du matériel de traction et de transport 4,265,620 »
	c.	Réception et emmagasinage des approvisionnements et du matériel 95,000 »
	d.	Agents en service général (veilleurs, pompeurs, magasiniers, plantons, portiers, gardiens, manœuvres, etc.) 6,055,847 »
<i>Primes d'économie et de régularité :</i>		
20	a.	Pour économie constatée dans la consommation du combustible et du gaz d'éclairage 530,017 »
	b.	Pour encourager la marche régulière des convois 475,809 »
	c.	Pour économie réalisée dans la main-d'œuvre et les consommations par les ouvriers du service de l'éclairage 59,102 »
	d.	Primes de parcours par les machinistes-instructeurs et les surveillants des voitures 13,805 »
<i>Combustible et autres objets de consommation pour la traction des convois :</i>		
21	a.	Combustible. — Houille, briquettes, bois d'allumage, etc. 15,548,434 »
	b.	Huile, suif, graisse et autres objets de consommation 815,568 »
<i>Entretien, réparation et renouvellement du matériel. (Matières, pièces de rechange, ustensiles, outils, engins, éclairage des ateliers et fournitures diverses.)</i>		
22	a.	Matériaux pour entretien, réparation et amélioration des locomotives, tenders, voitures, wagons, bâches, matériel fixe, mobilier, etc. Renouvellement des bâches, matériel fixe, mobilier, etc. 12,431,900 »
	b.	Main-d'œuvre et réparation des locomotives, tenders, voitures, wagons, matériel fixe, mobilier, etc., renouvellement des bâches, matériel fixe, mobilier, etc. 7,555,541 »
	c.	Agents en service général (agréés, contremaîtres, veilleurs, pompeurs, brigadiers, magasiniers, portiers, manœuvres, etc.) 1,274,271 »
	d.	Renouvellement des locomotives, tenders, voitures, fourgons et wagons 2,500,000 »
TOTAL DE LA TROISIÈME SECTION. fr.		

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CREDITS demandés POUR L'EXERCICE 1902.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1901.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1900.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1899.	Observations.
		AGGMENTATION.	DIMINUTION.			
2,425,920	2,409,678	(¹) 14,251	•	2,415,995	2,492,052 86	(¹) Transfert à l'article 2. — 12,000 • Id. à l'article 19. — 2,100 • Id. de l'article 22. + 4,200 •
22,086,370	21,077,763	(²) 1,008,607	•	21,253,525	19,938,604 08	(¹) Transfert de l'article 15. + 1,070 • Id. 18. + 2,100 • Id. 22. + 732 •
1,056,735	985,356	71,197	•	1,050,736	1,004,642 47	
16,360,000	22,063,841	•	6,003,841	25,058,546	15,980,921 20	
25,539,512	25,717,307	•	(³) 177,795	25,055,770	20,038,558 85	(⁴) Transfert à l'article 18. — 4,200 • Id. 19. — 732 •
65,468,544	71,154,125	1,094,055	6,781,656	75,002,370	57,463,759 46	
			5,687,581			
			DIMINUTION. . fr.			

BUDGET DE L'EXERCICE 1902.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DEPENSES ET SERVICES.
QUATRIÈME SECTION.		
TRANSPORTS.		
<i>Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés :</i>		
23	a.	Direction centrale du service des transports et du service commercial; surveillance des chemins de fer concédés et des chemins de fer vicinaux. fr. 1,131,078 »
	b.	Mouvement. — Surveillance des convois; répartition des wagons; convoyage des voyageurs et des marchandises 6,603,821 »
	c.	Trafic. — Surveillance du service; bureaux des stations; factage; relations internationales, etc. 6,561,431 »
	d.	Indemnités. — Frais de déplacements, intérim, travail extraordinaire, découchers des gardes, etc. 653,483 »
<i>Salaires des agréés, des gardes temporaires et des ouvriers; camionnage et manœuvres par chevaux:</i>		
24	a.	Chargement, déchargement et pesage des marchandises, bagages, etc. 6,950,677 »
	b.	Formation des convois; convoyage des voyageurs et des marchandises; nettoyage des bureaux; portiers, gardiens, veilleurs, etc. 3,300,430 »
	c.	Camionnage et manœuvres par chevaux dans les stations et aux abords. 1,802,784 »
25	»	Primes pour encourager la marche régulière des convois.
<i>Frais d'exploitation :</i>		
26	a.	Matériel et consommations pour éclairage et chauffage des stations, gares, bureaux, salles d'attente, convois, etc. 2,478,500 »
	b.	Consommations diverses pour nettoyage, arrimage, etc.; objets de mobilier, engins de pesage et de chargement, outils, ustensiles, etc. 1,267,040 »
27	»	Publicité commerciale
<i>Pertes et avaries; Indemnités du chef d'accidents survenus :</i>		
28	a.	Sur le chemin de fer 1,166,113 »
	b.	Aux passagers, bagages ou colis transportés à bord des paquebots d'Ostende-Douvres 10,000 »
29	»	Primes allouées aux agents qui constatent de fausses déclarations relatives à des expéditions par charge complète de wagons
TOTAL DE LA QUATRIÈME SECTION. fr.		

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1902.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1901.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1900.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1899.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
14,949,815	14,875,885	(¹) 73,930	•	14,698,401	15,625,931 86	(¹) Transfert à l'article 24. — 102,010 • Id. à l'article 25. — 4,050 • Id. de l'article 24. + 4,225 • Id. de l'article 35. + 2,587 •
12,143,891	11,758,471	(²) 385,420	•	11,569,718	10,940,509 81	(²) Transfert à l'article 23. — 4,225 • Id. à l'article 15. — 6,676 • Id. de l'article 23. + 102,010 •
590,333	573,052	(³) 17,301	•	583,360	550,886 92	(³) Transfert de l'article 23. + 4,050 •
3,745,540	3,788,000	•	42,460	3,925,000	3,266,831 95	
260,012	260,012	•	•	260,012	257,604 23	
1,176,113	1,176,113	•	•	4,071,913	2,548,564 77	
5,000	5,000	•	•	5,000	5,000 •	
32,870,704	32,430,513	476,651	42,480	35,113,413	31,193,129 54	
AUGMENTATION. . . fr.		434,191 •				

BUDGET DE L'EXERCICE 1902.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CINQUIÈME SECTION.		
PERCEPTION DES RECETTES ET CONTRÔLES.		
<i>Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés :</i>		
	a.	Direction centrale du service. — Contrôle et vérification de la comptabilité des recettes et des matières. — Décomptes avec les compagnies, etc. fr. 831,800 °
30	b.	Distribution des coupons et perception des recettes dans les bureaux où les gestions comptables sont confiées à des receveurs. — Surveillance et contrôle des gestions comptables des stations et des dépôts d'approvisionnements. — Récolement des inventaires du matériel, mobilier, magasins et dépôts. 1,360,157 °
	c.	Dépôt du timbre 24,185 °
	d.	Indemnités. — Frais de déplacements, intérim, travail extraordinaire, etc. 54,060 °
<i>Salaires des auxiliaires et des ouvriers :</i>		
	a.	Auxiliaires, huissiers, messagers, concierges, classeurs et gens de service 149,291 °
31	b.	Délivrance aux stations, des billets de voyageurs, livrets-circulaires, etc., par le dépôt du timbre. 20,628 °
TOTAL DE LA CINQUIÈME SECTION. fr.		
SIXIÈME SECTION.		
CHEMINS DE FER EN CONSTRUCTION.		
	a.	Traitement et indemnités d'un ingénieur des ponts et chaussées dont les services sont transitoirement utilisés par l'Administration des Chemins de fer (pour mémoire)
TOTAL DE LA SIXIÈME SECTION. fr.		
Récapitulation du chapitre II.		
	1 ^{re}	SECTION. — Services communs
	2 ^e	— — Voies et travaux
	3 ^e	— — Traction et matériel
	4 ^e	— — Transports
	5 ^e	— — Perception des recettes et contrôles
	6 ^e	— — Chemins de fer en construction (pour mémoire)
TOTAL DU CHAPITRE II. fr.		

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1902.	CREDITS alloués POUR L'EXERCICE 1901.	DIFFÉRENCES		CREDITS alloués POUR L'EXERCICE 1900.	DEPENSES de L'EXERCICE 1899.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
2,260,202	2,264,102	5,100	•	2,250,227	2,365,886 14	
169,019	169,919	•	•	162,709	146,581	
2,450,121	2,454,021	5,100	•	2,421,936	2,512,467 14	
AUGMENTATION. . fr.		5,100 •				
•	•	•	•	6,954	11,286	
•	•	•	•	6,954	11,286	
2,101,884	2,104,898	•	3,014	2,118,440	2,070,255 88	
28,005,659	27,780,965	224,694	•	28,082,124	25,040,726	
65,466,544	71,154,125	•	5,687,581	73,992,370	57,465,759 46	
32,870,704	32,436,515	434,191	•	35,115,415	31,193,129 54	
2,439,121	2,434,021	5,100	•	2,421,936	2,512,407 14	
•	•	•	•	6,954	11,286	
150,883,912	135,910,522	663,985	5,690,595	141,735,217	118,201,624 02	
DIMINUTION. . fr.		5,026,610 •				

BUDGET DE L'EXERCICE 1902.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	
CHAPITRE III.			
POSTES, TÉLÉGRAPHES ET TÉLÉPHONES.			
PREMIÈRE SECTION.			
<i>Services communs.</i>			
<i>Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés :</i>			
32	a.	Service spécial des bâtiments	71,605 *
	b.	Atelier de fabrication des timbres et dépôt du timbre	17,250 "
	c.	Réception et surveillance du matériel et des approvisionnements. — Dépôts	54,085 "
<i>Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois :</i>			
33	a.	Service spécial des bâtiments	24,620 "
	b.	Atelier de fabrication des timbres et dépôt du timbre	59,700 "
	c.	Réception et surveillance du matériel et des approvisionnements. — Dépôts	75,180 "
	d.	Atelier d'autographie	4,725 "
	e.	Chauffage et éclairage de l'Hôtel central	50,075 "
<i>Matériel, machines, outils, approvisionnement de papiers, etc. :</i>			
34	a.	Imprimés, fournitures de bureau, reliures	8,200 "
	b.	Loyers	100 "
	c.	Éclairage et chauffage	60,000 "
	d.	Entretien des locaux et du mobilier	66,000 "
	e.	Entretien du matériel et de l'outillage	5,000 "
	f.	Papiers, encres et approvisionnements divers pour la fabrication des valeurs postales et télégraphiques	167,000 "
	g.	Approvisionnements divers, menues dépenses	25,700 "
TOTAL DE LA PREMIÈRE SECTION.			fr.
DEUXIÈME SECTION.			
<i>Postes.</i>			
<i>Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés :</i>			
35	a.	Direction centrale et services provinciaux	849,722 "
	b.	Bureaux de poste, perceptions, sous-perceptions, bureaux mixtes (chemins de fer et postes) et bureaux ambulants	5,022,623 "
<i>Traitements et indemnités des facteurs et autres agents subalternes :</i>			
36	a.	Surveillance du personnel des facteurs et triage des correspondances à distribuer et à expédier (chefs-facteurs, facteurs-trieurs, etc.)	307,600 "
	b.	Distribution de la correspondance dans les chefs-lieux de cantons postaux (facteurs de perception).	2,854,164 "
	c.	Distribution des correspondances, journaux, etc., dans les communes rurales (facteurs ruraux).	1,012,940 "
	d.	Indemnités, frais de remplacement, aides-facteurs temporaires, etc.	1,284,111 "
	e.	Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois : huissiers, messagers, classeurs, bou-te-feu et écreuses.	122,245 "
A REPORTER.			fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1902.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1901.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1900.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1899.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
143,840 »	135,540 »	8,300 »	»	129,540 »	151,776 56	
192,500 »	184,550 »	7,950 »	»	177,250 »	164,167 54	
530,000 »	358,000 »	»	6,000 »	257,700 »	240,823 51	
666,140 »	656,000 »	10,050 »	6,000 »	564,490 »	545,767 21	
AUGMENTATION . . . fr.		10,050 »				
5,872,345 »	5,658,018 »	(1) 214,327 »	»	5,386,145 »	5,310,319 30	(1) Transfert à l'article 25 — 2,587 » Id. 56. — 1,800 » Id. 37. — 1,655 » Id. 42. — 4,650 » Id. 57. — 400 »
6,461,060 »	6,228,160 »	(1) 232,900 »	»	6,080,720 »	5,759,900 »	(2) Transfert de l'article 55. + 1,800 » Id. à l'article 57. — 2,000 »
12,333,405 »	11,886,178 »	447,227 »	»	11,466,865 »	11,070,219 30	

BUDGET DE L'EXERCICE 1902.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	REPORT fr.
		<i>Transport des dépêches :</i>	
		a. Entreprises spéciales de transport des dépêches, services affluents, messageries, carrioles entre les bureaux et les stations.	fr. 267,570 »
37		b. Transport des facteurs par service d'omnibus.	61,081 »
		c. Transport des dépêches par des piétons	6,550 »
		d. Frais de traction de bureaux ambulants sur les lignes concédées	16,425 »
38		Indemnités à payer aux concessionnaires ou entrepreneurs de lignes régulières de navigation transatlantique en vertu de conventions ou d'arrangements particuliers, à titre de subvention, de minimum de produits garanti, de primes de régularité, de restitution de droits de pilotage étrangers. (<i>Credit non limitatif</i>)	
39		Indemnités et remboursements du chef des dépôts, expéditions et recouvrements confiés à la poste. (<i>Credit non limitatif</i>)	
		<i>Matériel, etc. :</i>	
		a. Fournitures de bureau, impressions achat de livres, reliures, etc.	103,150 »
		b. Chauffage et éclairage	98,500 »
40		c. Entretien et appropriation de locaux; achat et entretien du mobilier et du matériel; menues dépenses; armement des facteurs ruraux; indemnités à accorder éventuellement à des veuves, enfants ou familles d'agents qui ont été victimes d'accidents survenus en service.	260,430 »
		d. Loyers, frais de régie	652,500 »
		e. Entretien, renouvellement et construction de bureaux ambulants	43,600 »
41		Part d'intervention de l'Administration dans les frais du Bureau international de Berne	
		TOTAL DE LA DEUXIÈME SECTION. fr.	
		TROISIÈME SECTION.	
		TÉLÉGRAPHES ET TÉLÉPHONES.	
		<i>Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés :</i>	
		a. Direction générale, service central et surveillance du service	601,090 »
		b. Bureaux de transmission et de réception; sections techniques	2,990,890 »
42		c. Bureaux centraux téléphoniques	573,070 »
		d. Primes télégraphiques des agents de toutes catégories.	240,000 »
		e. Primes téléphoniques.	38,500 »
		f. Indemnités. — Frais de déplacements et de loyer, intérim, travail extraordinaire, etc.	212,585 »
		<i>Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois :</i>	
		a. Agents de l'administration centrale (huissiers, messagers, classeurs, etc.)	62,525 »
		b. Services d'exécution	735,010 »
45		c. Remise à domicile des télégrammes et des exprès postaux. — Transport des porteurs par service d'omnibus	604,250 »
		d. Redevances pour coopération au service télégraphique des agents des compagnies de chemins de fer et des militaires.	81,500 »
		<i>Entretien des lignes et des bureaux; fournitures diverses :</i>	
		a. Imprimés, fournitures de bureaux, reliures, livres et journaux techniques, etc.	113,000 »
		b. Éclairage et chauffage	64,000 »
44		c. Entretien des locaux et du mobilier	36,000 »
		d. Entretien des lignes et des appareils.	346,000 »
		e. Objets de consommation; menues dépenses	85,500 »
		f. Loyers, indemnités pour occupation de terrains et immeubles.	221,000 »
45		Indemnités résultant de l'exploitation des services télégraphique et téléphonique (accidents aux personnes, dommages causés aux propriétés, vols de matériel, etc.)	
46		Part d'intervention dans les frais du Bureau international de Berne.	
47		Quote-part de la Belgique dans les frais d'entretien et de renouvellement des câbles télégraphiques sous-marins anglo-belges.	
		(Les crédits portés aux articles 44 et 47 pourront être réunis et transférés de l'un à l'autre de ces articles suivant les besoins du service.)	
		TOTAL DE LA TROISIÈME SECTION fr.	

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1902.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1901.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1900.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1899.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
12,553,405	11,886,178	447,227	.	11,466,865	11,070,219 50	
551,635	505,950	(¹) 45,685	.	290,050	274,107 08	(¹) Transfert de l'article 35 + 1,635 .
120,000	120,000	.	.	120,000	114,000 .	
10,000	10,000	.	.	10,000	4,872 45	
1,248,180	1,214,980	53,200	.	1,174,150	1,013,469 63	
3,250	3,250	.	.	3,250	1,950 .	
14,066,470	13,540,358	526,112	.	13,064,295	12,478,619 54	
AUGMENTATION. . . fr.		526,112 .				
4,653,935	4,545,705	(²) 108,230	.	4,354,110	4,052,786 20	(²) Transfert de l'article 35 + 4,650 .
1,575,265	1,556,715	18,550	.	1,470,595	1,366,827 19	
855,500	704,500	(³) 151,000	.	675,500	654,802 57	(³) Transfert à l'art. 45 (nouveau) — 9,000 .
9,000	.	(⁴) 9,000	.	.	.	(⁴) Transfert de l'article 44 + 9,000 .
2,500	2,500	.	.	2,050	1,925 32	
80,000	50,000	10,000	.	50,000	16,998 53	
7,134,200	6,850,420	274,780	.	6,552,255	6,093,530 61	
AUGMENTATION. . . fr.		274,780 .				

BUDGET DE L'EXERCICE 1902.

NUMÉRO des articles	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
Récapitulation du chapitre III.		
		1 ^{re} SECTION. — Services communs
		2 ^e — — Postes
		3 ^e — — Télégraphes et téléphones
		TOTAL DU CHAPITRE III.fr.
CHAPITRE IV.		
MARINE.		
<i>Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés :</i>		
	a.	Direction centrale du service fr. 100,900 »
	b.	Services spéciaux; paquebots entre Ostende et Douvres. — Service entre Anvers et la rive gauche de l'Escaut 690,535 »
48	c.	Police maritime; école de navigation; constructions et réparations maritimes; pilotage; phares et fanaux; sauvetage et remorque; surveillance des lignes postales transatlantiques. 535,056 »
	d.	Personnel instructeur et enseignant de l'école des mousses; personnel pour la surveillance des pêcheries dans la mer du Nord. 122,540 »
	e.	Frais de route et jetons de présence des membres des jurys 20,000 »
<i>Traitements, salaires, indemnités et frais de route, etc., des agents nommés ou payés à la tâche, à la journée ou par mois; indemnités à des agents non salariés :</i>		
40	»	Huissiers, messagers, lamaneurs, gardiens, ouvriers, matelots et chauffeurs provisoires, etc., pour les différents services
50	»	Remises aux receveurs, aux pilotes, aux mesureurs, aux encaisseurs et à d'autres agents du pilotage; primes d'arrestation aux agents de la police maritime; indemnités aux agents et aux canotiers pour le transport et l'emmagasinage des poudres; vacations aux sauveteurs. (<i>Credit non limitatif.</i>)
51	»	Subsides aux caisses de pêcheurs; frais de surveillance de la grande pêche et de participation à la police internationale des pêcheries dans la mer du Nord; encouragements à l'éducation pratique des marins
<i>Traction et matériel :</i>		
	a.	Combustible, huiles, graisses, cordages, toiles à voiles et autres matières pour les navires, bureaux, ateliers, etc. fr. 2,100,412 »
52	b.	Entretien, réparations, renouvellements, locations, loyers, mobilier, etc. 387,464 »
	c.	Quote-part de la Belgique dans les frais annuels d'entretien du phare du cap Spartel. 1,500 »
	d.	Pertes et avaries, fournitures de bureau, impressions, annonces, frais d'agence, frais divers des écoles de navigation, etc. 19,000 »
		TOTAL DU CHAPITRE IVfr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1902.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1901.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1900.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1899.	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
666,140 »	656,090 »	10,050 »	»	564,490 »	545,767 21	
14,066,470 »	13,540,358 »	526,112 »	»	13,064,295 »	12,478,619 54	
7,134,200 »	6,850,420 »	274,780 »	»	6,552,255 »	6,093,550 61	
21,866,810 »	21,055,868 »	810,942 »	»	20,181,038 »	19,117,726 16	
AUGMENTATION . . . fr.		810,942 »				
1,469,911 »	1,452,561 »	17,350 »	»	1,452,561 »	1,445,585 83	
322,370 »	322,370 »	»	»	315,870 »	312,403 29	
2,522,000 »	1,922,000 »	600,000 »	»	1,922,000 »	2,528,163 40	
99,755 »	99,755 »	»	»	99,755 »	99,735 »	
2,508,376 »	2,958,376 »	»	430,000 »	3,558,376 »	2,772,108 79	
6,922,392 »	6,735,042 »	617,350 »	430,000 »	7,148,542 »	7,167,096 31	
AUGMENTATION . . . fr.		187,350 »				

BUDGET DE L'EXERCICE 1902.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE V.		
COMITÉ MIXTE DE LÉGISLATION.		
53	.	Jetons de présence des membres et frais accessoires
		TOTAL DU CHAPITRE V fr.
CHAPITRE VI.		
TRAITEMENTS DE DISPONIBILITÉ.		
54	.	Traitements des fonctionnaires et agents en disponibilité, par mesure générale ou pour un terme illimité.
		TOTAL DU CHAPITRE VI. fr.
CHAPITRE VII.		
PENSIONS.		
55	.	Pensions : paiement des termes échus avant l'inscription au Grand-Livre (<i>Crédit non limitatif</i>).
		TOTAL DU CHAPITRE VII fr.
CHAPITRE VIII.		
SECOURS.		
56	.	Secours à d'anciens employés et ouvriers salariés, à leurs veuves, enfants ou familles, qui se trouvent dans une situation malheureuse
		TOTAL DU CHAPITRE VIII. fr.
CHAPITRE IX.		
DÉPENSES IMPRÉVUES.		
57	.	Dépenses imprévues non libellées au Budget. Secours à accorder exceptionnellement à des personnes autres que celles spécifiées à l'article précédent.
.	.	Taxes afférentes aux transports en service sur la ligne de Braine-le-Comte à Gand, y compris les intérêts judiciaires (<i>pour mémoire</i>)
.	.	Régularisation du solde des sommes payées au Gouvernement des Pays-Bas du chef de la recette nette des sections néerlandaises du Grand-Central belge pendant l'année 1897 (<i>pour mémoire</i>)
.	.	Intérêts d'une somme remboursée à la compagnie concessionnaire du chemin de fer de Braine-le-Comte, à titre de reliquat de ses parts de recette (<i>pour mémoire</i>).
		TOTAL DU CHAPITRE IX fr.
(Les crédits portés aux articles 2, 7, 14, 18, 23, 30, 32, 35, 42 et 48 pourront être réunis et transférés de l'un de ces articles aux autres, suivant les besoins du service.)		
DEUXIÈME SECTION. — DÉPENSES EXCEPTIONNELLES.		
CHAPITRE X.		
.	.	Télégraphes. — Participation à l'Exposition internationale de Paris (<i>pour mémoire</i>)
58	.	Marine. Construction d'un dandy-cutter pour le pilotage à Ostende
		TOTAL DU CHAPITRE X. fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1902.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1901.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1900.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1899.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
5,000 »	5,000 »	»	»	5,000 »	1,940 »	
5,000 »	5,000 »	»	»	5,000 »	1,940 »	
155,000 »	147,000 »	6,000 »	»	147,000 »	119,866 45	
155,000 »	147,000 »	6,000 »	»	147,000 »	119,866 45	
AUGMENTATION. . . fr.		6,000 »				
50,000 »	50,000 »	»	»	50,000 »	53,557 24	
50,000 »	50,000 »	»	»	50,000 »	53,557 24	
71,500 »	69,000 »	2,500 »	»	69,000 »	64,000 »	
71,500 »	69,000 »	2,500 »	»	69,000 »	64,000 »	
AUGMENTATION. . . fr.		2,500 »				
18,150 »	15,750 »	(¹) 2,400 »	»	20,539 59	45,592 80	(¹) Transfert de l'article 35. + 400 » Id. de l'article 36. + 2,000 »
»	»	»	»	»	102,048 36	
»	»	»	»	»	99,054 69	
»	»	»	»	5,581 20	»	
18,150 »	15,750 »	2,400 »	»	25,920 79	244,675 85	
AUGMENTATION. . . fr.		2,400 »				
»	»	»	»	24,500 »	»	
65,000 »	300,000 »	»	235,000 »	460,000 »	18,088 18	
65,000 »	300,000 »	»	235,000 »	484,500 »	18,088 18	
DIMINUTION. . . fr.		235,000 »				

BUDGET DE L'EXERCICE 1902.

NUMÉROS des chapitres.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
<i>Récapitulation.</i>	
PREMIÈRE SECTION. — DÉPENSES ORDINAIRES.	
I.	Administration centrale
II.	Chemin de fer
III.	Postes, télégraphes et téléphones.
IV.	Marine
V.	Comité mixte de législation.
VI.	Traitements de disponibilité.
VII.	Pensions
VIII.	Secours
IX.	Dépenses imprévues.
DEUXIÈME SECTION. — DÉPENSES EXCEPTIONNELLES.	
X.	Marine
TOTAL fr.	

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1902.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1901.	DIFFÉRENCES		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1900.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1899.	Observations.
		Augmentation.	Diminution.			
201,750	272,250	19,500	.	272,250	246,169 19	
150,883,912	155,910,522	.	5,026,610	141,735,217	118,201,624 02	
21,806,810	21,055,868	810,942	.	20,181,038	19,117,726 16	
6,922,392	6,735,042	187,350	.	7,148,542	7,157,998 31	
5,000	5,000	.	.	5,000	1,940	
153,000	147,000	6,000	.	147,000	119,866 45	
50,000	50,000	.	.	50,000	35,857 24	
71,500	69,000	2,500	.	69,000	64,000	
18,150	15,750	2,400	.	25,920 79	244,675 85	
65,000	500,000	.	235,000	484,500	18,088 18	
160,327,404	164,560,412	1,028,602	5,261,610	170,118,447 79	145,295,645 38	
			4,232,918			
			Diminution . . . fr.			